



Ville de Théza

# PROJET EDUCATIF 2021

## Accueils de loisirs périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires et accueils adolescents

### Définition du projet éducatif

Le projet éducatif des accueils de loisirs de la commune de Théza est formalisé par le présent document élaboré par la commission Education/Enfance/Jeunesse de l'équipe municipale. Il est porté à la connaissance de l'équipe d'animation pour l'élaboration des projets pédagogiques de chaque structure.

Il définit les **objectifs de l'action éducative** des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils. Ces objectifs doivent répondre à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux et les enfants et jeunes de la commune.

Le projet éducatif véhicule **les valeurs portées par la commune** et définit le sens de ses actions. Il est la traduction de son engagement, de ses priorités, de ses principes et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour leur mise en œuvre

Le projet éducatif est publié sur différents supports et diffusé le plus largement possible. Il peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus, les agents d'animation, les enseignants de l'école et les familles.

### La commune de Théza et les ALSH

La commune de Théza poursuit une **politique éducative et récréative** en faveur des enfants par la gestion des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et adolescents. Elle vise à permettre aux parents du territoire de bénéficier d'une diversité d'offres de service en direction de l'enfance propre à satisfaire les souhaits éducatifs de chaque famille.

La vocation première de ces temps d'accueils est de proposer des actions éducatives, culturelles et sportives parallèles et complémentaires de l'école et de permettre aux familles de faciliter leurs vies professionnelle et familiale. Pour cela, la commune de Théza, développe une politique Enfance/Jeunesse autour des trois axes suivants :

- **Contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant en veillant à son bien être et en lui donnant accès à une ouverture sur le monde dans une dynamique d'égalité des chances.**
- **Favoriser l'intégration dans la société de l'enfant par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et des enjeux sociétaux.**
- **Tisser des liens entre l'enfant et le monde qui l'entoure dans sa famille, son village et son environnement**

Pour répondre aux besoins des parents et faciliter la vie des familles, la commune de Théza met en place diverses structures de loisirs éducatifs :

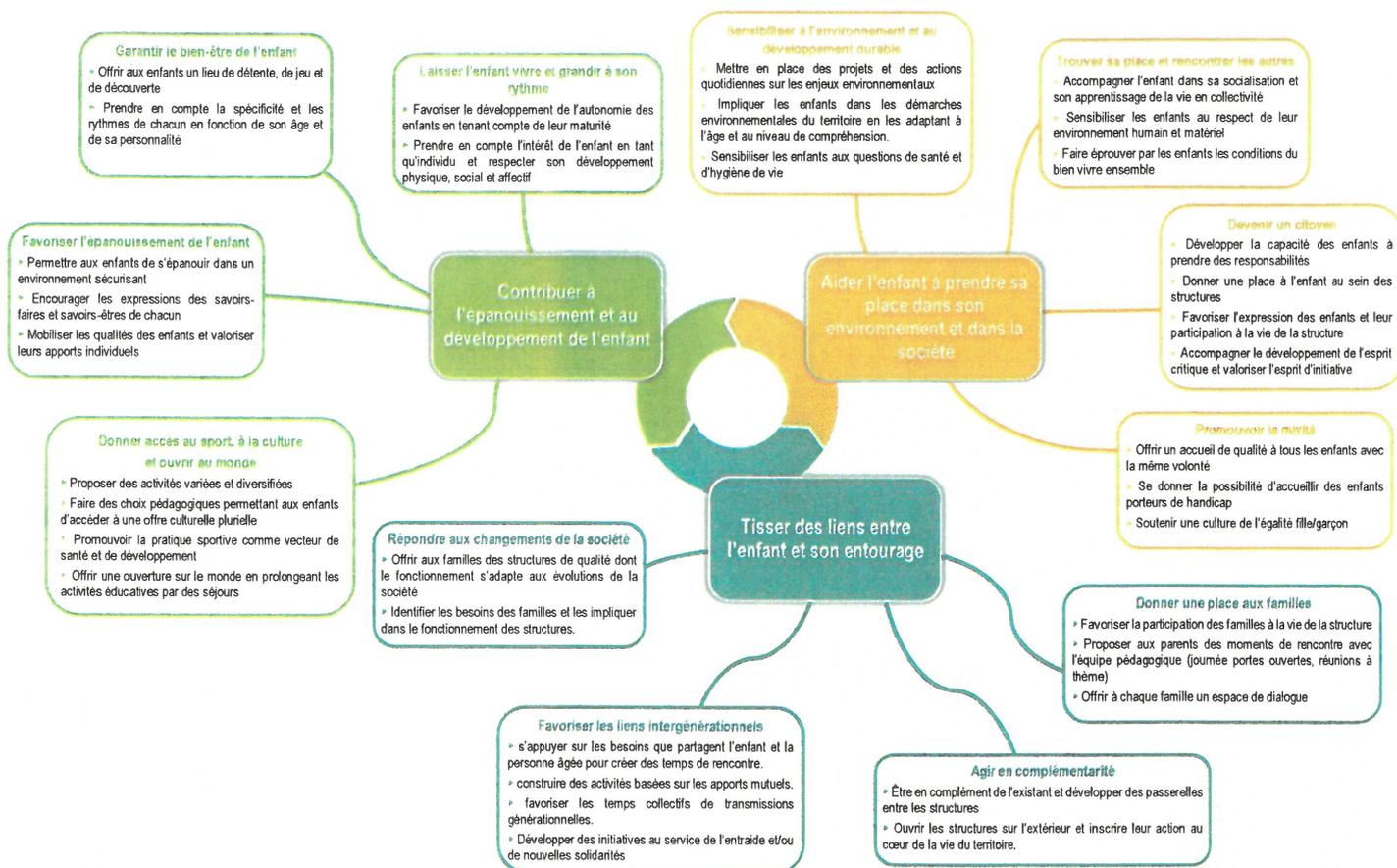
- Accueil de loisirs périscolaires avant et après la classe
- Accueil de loisirs périscolaires du mercredi
- Accueil de loisirs extrascolaires pendant les vacances scolaires
- Accueil adolescent (Point jeunes)

Ces structures accueillent prioritairement les enfants de la commune de Théza et ceux des communes voisines en fonction des places disponibles.

*Remarque : Afin de disposer d'un effectif suffisant pour proposer des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge, l'accueil de loisirs extrascolaires pendant les vacances scolaires est mutualisé avec la commune de Corneilla del vercol. Le centre de loisirs est organisé par cette commune dans les locaux de sa maison de la jeunesse.*

## Objectifs éducatifs définis par la commune

La commune de Thèza poursuit une politique éducative et récréative en faveur des enfants par la gestion des structures d'accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et adolescents.



## Moyens mis en œuvre par la commune

### Les équipes éducatives et les ressources humaines

Les accueils collectifs de mineurs de la commune de Théza sont confiés à des **équipes** composées d'un responsable de centre de loisirs, assurant les fonctions de direction. Il est assisté d'animateurs et de stagiaires en formation ou d'agents techniques.

Le directeur du centre exerce sa fonction d'encadrement, en appuyant sur les attentes du présent projet éducatif. Il est responsable du centre au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des personnes et biens et conduit les projets pédagogiques de la structure.

Les animateurs ont pour missions d'accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des activités proposées dans les différentes structures d'accueil de loisirs de la commune. Ils sont responsables des groupes d'enfants en activités avec eux. Ils élaborent ensemble leurs projets d'animation et mènent des activités répondant aux objectifs du projet pédagogique.

L'ensemble du personnel permanent répond aux **exigences réglementaires** en matière de qualification, les taux d'encadrement faisant l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative et apporter un confort pédagogique en situation d'animation.

Au sein de chaque structure, des réunions régulières sont organisées par le responsable afin de disposer d'un temps d'échange ouvert à tous, d'initier de nouveaux projets ou de nouvelles activités et d'évaluer les actions achevées ou en cours de réalisation.

### Les locaux et les moyens matériels

Les structures d'accueils collectifs de mineur de la commune ont à leur disposition **l'ensemble des équipements communaux** prioritairement à tout autre usage.

L'accueil adolescents dispose d'un espace spécifique « Point jeunes » dans le centre socioculturel.

Les accueils de loisirs périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) sont installés dans les locaux du groupe scolaire composés d'un hall d'accueil pour recevoir les familles, d'une grande salle d'activités divisée en plusieurs coins pour dissocier les groupes d'enfants, d'une grande salle de motricité et de deux salles d'activités dont une équipée de matériel informatique. Une salle de repos est située dans le dortoir de l'école attenant à l'ALSH. La cour de l'école est utilisée pour les activités extérieures. La prise des repas se fait dans le réfectoire de l'école.

Les structures d'accueil collectif de mineurs exploitent également **l'ensemble des installations sportives et ludiques** de la commune (stade, city stade, skate-park, pumptrack, espaces verts, etc).

Chaque structure dispose d'un budget propre, défini chaque année par la commune en fonction des projets pédagogiques proposés par les équipes d'animation.

Les structures d'ACM de la commune disposent de plusieurs outils de communication : le site internet de la ville, l'application PanneauPocket, des réseaux sociaux, des mailings aux parents ou encore des affichages aux écoles et point jeunes.

### Les partenaires

Les **familles** constituent les principaux partenaires du projet éducatif. A ce titre, les parents seront systématiquement associés aux actions et projets mis en place par chaque structure

L'**Education nationale** est un autre partenaire important. Directeurs, enseignants, AVS sont les interlocuteurs privilégiés pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants ou les jeunes.

Les partenaires institutionnels comme la SDJES, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Communauté de communes Sud Roussillon, l'UDSIS sont également des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités.

Le tissu associatif et solidaire de la commune est également un vivier de partenariats qui peuvent se renouveler ou se créer avec ces partenaires locaux (associations sportives et culturelles, CCAS, ...)

## Dispositifs d'évaluation

Un ensemble de dispositifs d'évaluation du présent projet éducatif sera mis en œuvre, au service de tous les acteurs : enfants, parents, équipes d'animations, partenaires ou élus. Ces évaluations s'appuieront sur **différents outils et méthodes** : réunions, grilles d'évaluations, discussions, observations, questionnaires... La pluralité de ces évaluations tant sur le fond que sur la forme permettra de dresser un **bilan qualitatif et quantitatif** de la vie des structures d'ACM de la commune.

Ces temps d'évaluation permettront d'identifier, en référence au présent projet éducatif, des réussites, des points de vigilance et des pistes de progrès ou d'évolutions des projets pédagogiques de chaque structure et des moyens qui y sont alloués. Ils offriront également l'opportunité d'améliorer les conditions d'accueil et de développer qualitativement l'offre d'accueil de loisirs.